

La Voix du LAD.

An sove timoun !

Sauvons les enfants !

Année 2015, N° 1.

Lycée Alexandre Dumas (AEFE) - Port-au-Prince, Haïti.

20 mars 2015.

Sommaire :

- Editorial, p. 1.
- Les restavèks, p. 1.
- Témoignage d'une restavèk, p. 2.
- L'Institut du Bien-Être Social, p. 3.
- L'évolution du statut de l'enfant, p. 4.
- La condition des enfants dans le monde, p. 5.
- Non à la violence sexuelle ! p. 5.
- La YWCA, p. 6.
- Hugo, défenseur des enfants, p. 8.
- Hugo, inventeur du Droit de l'enfant, p. 9.
- Baudelaire : « Le génie, c'est l'enfance retrouvée à volonté », p. 9.
- Madame Baker, psychologue au LAD, p. 10.
- La violence envers les enfants : un problème psychologique ou sociologique ? p. 11.
- Rubrique d'aide : enfants maltraités, p. 12.
- Les formes de la violence contre les enfants, p. 14.
- Les législations protégeant les enfants, p. 15.
- *Rebelle*, un film sur les enfants soldats, p. 16.
- Quartier latin, p. 17.
- L'exposition des enfants et l'eugénisme, p. 17.
- L'éducation des garçons dans l'Antiquité gréco-latine, p. 18.
- L'éducation des filles dans la Grèce antique, p. 19.
- Le saviez-vous ? p. 20.
- Charades, p. 20.
- Etymologie, p. 20.

Editorial.

Pour notre premier numéro de *La Voix du LAD*, nous avons choisi d'évoquer un sujet qui, en tant que jeunes, nous tient à cœur : le droit de l'enfant d'être protégé de la violence. Partout dans le monde, la violence contre les enfants constitue une grave violation de leurs droits, notamment à l'égard de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Elle peut se produire à la maison, à l'école, sur le lieu de travail, lors de voyages... On distingue trois principales formes de maltraitance envers un enfant :
- la violence physique, qui cause souffrance et peur ;
- la violence psychologi-



Illustration de Michaël Magloire, 2nde B.

pornographie, prostitution, exploitation ou abus sexuels. La maltraitance peut commencer par la simple fessée. Le parent pense éduquer son enfant en le

que - c'est-à-dire les insultes, les menaces ou les humiliations -, souvent difficile à détecter car l'enfant peut être affecté sans le montrer ; elle peut résulter de négligences lourdes, d'absence d'éducation, d'attention, de soins élémentaires, de nourriture, de sommeil, d'hygiène, de vêtements...
- la violence sexuelle, l'une des pires : inceste,

corrigeant, mais son geste, s'il a un effet sur le moment, est susceptible d'entraîner des conséquences douloureuses à plus long terme. L'enfant devient de plus en plus insensible à la punition et le parent passe à la claque. Peu à peu, l'enfant, habitué, ne pleure plus, si bien que le parent en vient à frapper plus fort.

(suite p. 2)

Les restavèks, des enfants déshérités.

En Haïti, il existe plusieurs types de violence envers les enfants. Nous allons nous intéresser à un phénomène particulier et très courant : celui des restavèks. Les restavèks sont une catégorie d'enfants vi-

vant dans une famille autre que leur famille biologique. Ils viennent souvent des zones rurales et isolées où il n'y a ni école, ni électricité. Leur famille biologique n'a souvent pas assez d'argent pour les élever et les envoie donc dans

une famille en ville où ils sont traités comme des serviteurs, voire des esclaves. Les restavèks travaillent sans être payés, ils se réveillent avant la famille et dorment après. Ils sont parfois sous-alimentés.

(suite p. 2)

Rédacteur en chef : Rudy Cochez, professeur de Lettres classiques.
Equipe de rédaction : élèves du LAD.

Editorial (suite de la page 1).

Quant à l'enfant frappé, il devient de plus en plus dur. Le parent ne s'aperçoit pas qu'il bascule dans une violence de plus en plus importante et considère ce qu'il fait non comme de la maltraitance mais comme de l'éducation.

La violence peut avoir de sévères impacts, non seulement sur les enfants qui en sont victimes, mais aussi sur leurs familles et leurs communautés. En effet, elle peut provoquer des problèmes médicaux, des difficultés scolaires, des problèmes d'intégration ou des grossesses non désirées. Les violences s'impriment durablement dans la conscience des individus et peuvent engendrer, par la suite, un manque de

confiance en soi, un rejet de son image et une perte d'identité ou une importante négation de soi, parfois à l'origine d'états dépressifs, voire suicidaires. La gravité ne dépend pas seulement du degré de violence mais aussi d'autres facteurs comme l'âge de l'enfant ou son environnement.

Les enfants ont le droit à la vie, le droit de grandir et de devenir adultes. Ils doivent profiter des meilleures conditions pour leur développement : manger à leur faim, avoir un toit qui les protège, bénéficier de soins médicaux. Si l'enfant est handicapé, il doit recevoir des soins spéciaux. L'enfant a aussi droit à l'éducation - tous les enfants doivent

pouvoir apprendre à lire et à écrire -, ainsi qu'aux loisirs et aux activités amusantes. L'enfant a également le droit de vivre dans sa famille. Si ses parents sont séparés ou divorcés, il a le droit de voir son père et sa mère, même s'ils sont loin. Les enfants ont bien sûr droit à la protection contre l'exploitation sexuelle et toutes formes de mauvais traitements. Ils ont enfin le droit à la liberté d'expression et d'opinion, ainsi que celui de participer aux décisions qui les concernent.

Tous les enfants du monde devraient pouvoir bénéficier de tous ces droits.

Arshley Boisrond.

Les restavèks, des enfants déshérités (suite de la page 1).

Leur famille d'accueil décide de leur surnom : « petit-garçon » ou « extrait-caca », par exemple. Ils n'ont pas de prénom, pas d'identité et, souvent, ne connaissent pas leur âge.

Le travail forcé peut aller jusqu'à dix-sept heures par jour, et souvent, leur journée commence à 4h30 du matin. Leurs responsabilités augmentent avec l'âge. Les restavèks ont entre cinq et quinze

ans environ. Ils représentent à peu près 20% des enfants haïtiens. Ce

sont majoritairement des filles : elles font la cuisine ou le ménage, mais, parfois, elles sont victimes d'abus sexuels. A propos de

« Leur famille biologique n'a souvent pas assez d'argent pour les élever et les envoie donc dans une famille en ville. »

leur famille biologique, les restavèks n'ont généralement pas le droit de la voir ou même de connaître son adresse. En 2010, nous comptions, d'après l'UNICEF, 300 000 restavèks en Haïti et, en 2012, il y en avait encore 225 000.

**Christopher Thébaut
et Guillaume Blanchet.**

Témoignage d'une restavèk.

Grégory Mathurin est allé à la rencontre d'une restavèk. Voici ce qu'elle lui a confié.

J'ai dû quitter ma famille parce que mes parents n'avaient pas d'argent pour nous nourrir et qu'ils pensaient que je pourrais avoir une vie meilleure.



Restavèk, enfant esclave en Haïti, Jean-Robert Cadet.

Pour me rendre dans mon foyer d'accueil, j'ai utilisé un des moyens de transport les plus courants en Haïti, le bus. Le trajet a été très long et pénible à cause du manque d'hygiène et de confort. J'étais accompagnée de ma grande sœur.

Dans ma nouvelle famille, je ne me sens pas bien car ce n'est pas moi qui ai choisi d'être ici. Je ne comprends toujours pas la décision de mes parents. Maintenant, je suis seule et je ne sais que penser.

Dans ma famille biologique, j'ai été victime de violence verbale, surtout de la part de mon

(suite p. 3)

Témoignage d'une restavèk (suite de la page 2).

père qui ne m'aimait pas vraiment. Il ne me donnait pas d'affection et m'interdisait de sortir de la maison ou d'aller voir des amis. Dans mon nouveau foyer aussi, on me parle mal. Pour moi, c'est très difficile à supporter car je suis très sensible, je peux me fâcher et avoir des pensées très négatives à n'importe quel moment.

De toute façon, je n'espérais pas grand-chose avant d'arriver dans mon nouveau foyer. Je savais que c'était une mauvaise idée de m'installer dans la capitale et je ne me sens pas mieux ici. J'ai des regrets. Je pense que mes parents ne m'aiment pas, que je suis la plus détestée de leurs filles,

celle qui a été mise au monde par erreur. Moi aussi je déteste mes parents d'avoir pris cette décision qui n'était pas la mienne. C'est vrai que j'espérais quand même un peu trouver une vie meilleure, malgré l'absence de mes parents, et pouvoir finir mon éducation. Maintenant, je regrette d'être ici, même si je vais à l'école. Je suis un peu satisfaite d'y aller mais cela ne suffit pas à combattre mes pensées négatives. Je ne me sens pas bien, c'est comme si mon âme avait quitté mon corps. Je suis

« C'est vrai que j'espérais quand même un peu trouver une vie meilleure, malgré l'absence de mes parents, et pouvoir finir mon éducation. »

dans le désespoir. Mon désir le plus cher serait de partir d'ici le plus vite possible. Je pense aussi à m'enfuir et je perds goût à la vie parce que je ne m'aime pas. Je ne voudrais pas non plus retourner chez mes parents. Si cela arrivait, je m'enfuirais parce que leur décision m'a fait trop mal et que je ne supporte plus la violence. J'ignore vers qui me tourner mais je n'ai qu'une pensée : m'enfuir d'ici, vite.

Témoignage recueilli par
Grégory Mathurin.

Entrevue d'Anie Sévère et d'Anthony Thimothe avec Madame Benjanite Pascal, de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (suite p. 4).

Anie Sévère et Anthony Thimothe ont rencontré Madame Benjanite Pascal de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches pour aborder avec elle la question des restavèks en Haïti. Cet organisme du Ministère des Affaires Sociales et du Travail œuvre en faveur de la protection et de la réhabilitation sociale.

Bonjour Madame. Merci de nous accueillir pour évoquer la situation des restavèks en Haïti. Pourriez-vous d'abord nous dire, s'il vous plaît, ce que le terme désigne ?

Un restavèk est un enfant ayant laissé la demeure de ses parents biologiques pour s'occuper des tâches ménagères dans une autre maison, en échange de nourriture et d'un gîte, d'un endroit pour dormir.

D'où viennent en majorité les restavèks ?

Ce sont en général des enfants qui viennent des faubourgs et qui n'ont pas accès à l'éducation. Ils quittent la province pour aller dans la capitale, là où il y a de l'activité. Ils sont originaires de la classe la plus pauvre du pays et c'est la classe moyenne qui les accueille le plus.

Que cherchent-ils ?

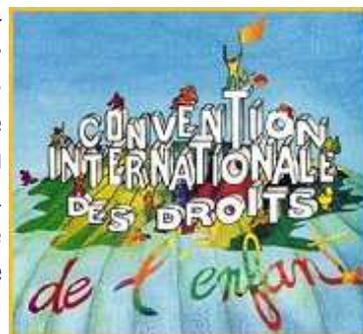
Etre restavèk relève souvent d'un choix familial en Haïti. Les parents considèrent que vivre dans un logis décent et aller à l'école est une situation meilleure

que celle qu'ils connaissent. En dépit des risques, ils choisissent la domesticité pour l'enfant et hypothèquent sa liberté.

Existe-t-il des lois ou des conventions qui protègent ces enfants ?

Oui, la Convention relative aux droits de l'enfant fait partie de l'arsenal juridique du pays. Elle repose sur trois piliers : l'intérêt supérieur de l'enfant, l'égalité de tous les enfants et participation des enfants à la société. Il existe aussi la loi de 1963 qui marque les limites des mesures disciplinaires exercées sur les enfants.

(suite p. 4)



Entrevue d'Anie Sévère et d'Anthony Thimothe avec Madame Benjanite Pascal, de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (suite de la p. 3).



Que fournit l'Institut du Bien-Être Social aux restavèks ?

Au Bien-Être Social, on donne aux restavèks un logis, un repas chaud et on procède à une recherche des parents biologiques. L'enfant peut aussi être confié à une famille d'accueil. Il doit recevoir les mêmes traitements que les autres membres de la famille.

Existe-t-il d'autres organismes pour l'amélioration des

conditions de vie de ces enfants ?

On peut citer le Ministère des affaires sociales, l'Office National de la Migration, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Education nationale ou encore le Ministère des Affaires étrangères.

Quels sont les obstacles principaux à l'action du Bien-Être social ?

La situation des enfants en

domesticité dépasse la compétence de l'Etat Haïtien à différents niveaux. Sur le plan éducatif, l'Etat n'arrive pas à financer l'instruction de tous les enfants. Le manque de contrôle des naissances y est aussi pour beaucoup.

Merci, Madame, pour ces éclaircissements qui, nous l'espérons, contribueront à une sensibilisation au sort des restavèks.

L'évolution du statut de l'enfant.

Le statut de l'enfant a beaucoup évolué depuis l'Antiquité. Le mot « enfant » vient du latin « infans » qui signifie « qui ne parle pas ». Les Romains lui accordent peu d'importance et ne le considèrent pas comme citoyen. Pour eux, les adultes ont la responsabilité de « remplir » son petit esprit « vide » et de le guider. De fait, l'éducation s'apparente à un dressage.

Au Moyen Âge, en revanche, son statut change : il est considéré comme un petit homme. Mais comme on ne fait aucune différence entre l'enfant et l'adulte, celui-là n'a toujours ni protection ni droits. En outre, la chrétienté le considérant comme la conséquence du péché de ses parents, l'enfant est traité en petit diable dénué de raison et à l'instinct mauvais. Sans place dans la société, il est considéré comme un objet.

Au XVIII^e siècle, la perception de l'enfant commence à se modifier mais c'est surtout au XIX^e siècle qu'il obtient un véritable statut. Le comportement des adultes change envers lui. Dans une société bourgeoise centrée sur le foyer, il prend une place essentielle. Mais avec la Révolution industrielle et le développement du capitalisme, l'enfant devient une main d'œuvre facile et bon marché. On l'emploie dans les mines, les fabriques, les ateliers... Il travaille environ quinze heures par jour et gagne un salaire quatre fois moins important que celui d'un adulte.

En France, il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour que l'enfant acquière des droits et soit



Tendresse maternelle,
Paul Leroy, 1910.

protégé par une première législation. L'âge minimum du travail de l'enfant est fixé à huit ans par la loi de 1841 et son horaire quotidien ne doit pas dépasser douze heures. La loi de 1874 fait passer la limite d'âge à douze ans et interdit de le faire travailler sous terre. Entre 1889 et 1898, la protection des enfants maltraités et abandonnés est mise en place et la peine est aggravée pour le responsable de crimes commis contre l'enfant dont il est l'ascendant ou le gardien. Grâce à cette législation, le taux de mortalité des enfants diminue et leur statut s'affirme considérablement. L'enfant occupe enfin une place réelle dans la société. Si le XX^e siècle consacre donc réellement les droits de l'enfant, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour que ceux-ci soient respectés dans le monde entier.

Christian Toussaint.

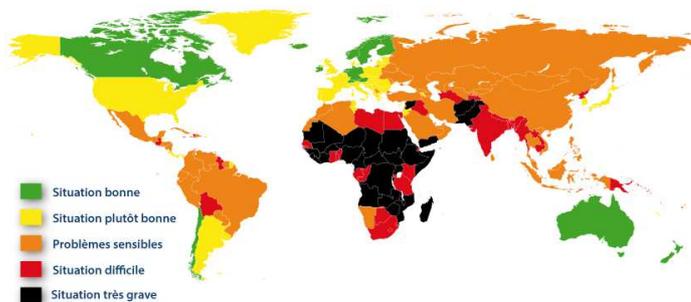
La condition des enfants dans le monde.

Il y a 2,2 milliards d'enfants dans le monde mais une bonne partie d'entre eux n'ont pas les conditions de vie favorables à leur bien-être. Leurs besoins essentiels ne sont pas satisfaits et c'est un problème qui préoccupe de nombreux gouvernements. L'enfant est un être vulnérable qui a besoin de soins et d'une attention particulière. La première décision

de protection de l'enfant a été prise en 1924 par la Société des Nations : elle reconnaît le droit particulier de l'enfant. La principale cause de violation de ses droits est la pauvreté. Tous les enfants du monde ont des conditions de vie différentes mais celles des enfants de l'Afrique Subsaharienne sont particulièrement déplorable en raison de l'extrême misère des pays de cette zone. En effet, le manque de ressources des pays

les moins avancés rend la protection des enfants difficile à assurer. C'est pour cela que, dans ces

LES DROITS DE L'ENFANT DANS LE MONDE EN 2015



www.humanium.org

pays, les dispositions relatives à la protection des droits de l'enfant ne sont pas réellement appliquées. La pauvreté est aussi l'une des causes majeures de la maltraitance des enfants. Les enfants des pays pauvres n'ont pas souvent un environnement favorable à leur développement : ils n'ont pas accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et leurs besoins de première nécessité sont rarement satisfaits.

Le respect des droits de l'enfant est pourtant un défi majeur que tous les pays du monde essaient de relever. De plus en plus de mesures sont prises pour faire respecter les lois. C'est important car l'enfant est le futur de la société, et si les conditions nécessaires à son développement ne sont pas assez bonnes, la société en souffrira.

De grandes organisations comme l'UNICEF prennent donc en charge les enfants et s'occupent très sérieusement de leur protection. Elles fournissent de la nourriture, procurent des logements et favorisent l'éducation, tout cela pour améliorer leur quotidien. La protection des enfants est un enjeu crucial et c'est une question morale à laquelle notre société a le devoir de répondre.

Alex Vaval et Marvings Exil.

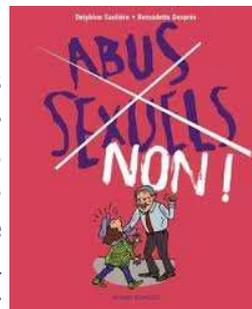
Non à la violence sexuelle !

Le viol est défini par le code pénal français comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise, mais il existe aussi des cas de violence sexuelle sans contact, par exemple lorsqu'un adulte exhibe ses parties intimes devant un enfant ou a une fixation sur les parties intimes d'un enfant.

La violence sexuelle viole le droit des enfants, elle est aussi l'une des pires formes de violence contre les enfants. L'OMS es-

time qu'en 2002, 150 millions de filles et 73 millions de garçons de moins de 18 ans ont subi des violences sexuelles. Et il ne faut pas oublier les millions d'enfants qui sont exploités chaque année pour la prostitution et la pornographie. La plupart de ces cas ne sont jamais rapportés à la gendarmerie par crainte d'humiliation : ces viols

sont souvent commis par l'entourage de la victime comme sa famille ou des « amis ».



Abus sexuels, non !
Delphine Saulière et
Bernadette Desprès.

Ces actes de violence ont un grand impact sur la santé, le physique et le mental de la victime (difficultés scolaires, maladies ou stress). Non seulement les victimes sont exposées à des maladies comme la syphilis et le sida, mais ces actes engendrent aussi parfois la venue au monde d'un enfant non désiré et peut-être malade dont la mère ne pourra pas s'occuper.

Coralie Apollon.

Rencontre de Coralie Apollon avec Madame Sandrine Kenol Wiener, psychologue de la YWCA.



L'Association mondiale des jeunes femmes chrétiennes (YWCA Mondiale) est implantée dans plus de 120 pays. Cette association plaide pour la paix, la justice, les droits humains et la protection de l'environnement et elle œuvre pour l'amélioration de la condition des femmes depuis plus d'un siècle. Madame Sandrine Kenol Wiener, psychologue de la YWCA d'Haïti, a bien voulu répondre aux questions de Coralie Apollon sur les actions de cette association en faveur des filles ou jeunes femmes en difficulté ou maltraitées.

Bonjour Madame. Au nom du Lycée Alexandre Dumas d'Haïti, je vous remercie d'abord d'avoir accepté d'accorder votre contribution à notre journal. Pourriez vous, s'il vous plaît, m'expliquer en quelques mots ce qu'est la YWCA et votre rôle dans cette association ?

La « Young Women's Christian association » (YWCA Haïti) est une organisation communautaire a but non lucratif qui offre des services aux jeunes filles et femmes des quartiers défavorisés de Pétiyon-Ville. Les jeunes filles bénéficient de services divers : bourses pour financer leurs études, aide aux devoirs, soutien psychologique, ateliers de développement personnel traitant les sujets suivants : le leadership

dans la communauté, l'estime de soi, la santé sexuelle et reproductive, la violence fondée sur le genre, l'environnement, la littérature financière, les droits humains, l'éthique, la résolution de conflits, la paix. Elles bénéficient aussi d'un repas chaud tous les jours et de kits alimentaires tous les mois pour leurs familles. Actuellement, j'occupe deux rôles : je suis membre du conseil en tant que vice-présidente et coordonnatrice du Leadership Academy (activités qui concernent les jeunes fille de dix-huit à vingt-six ans) ; j'assure aussi le suivi psychologique auprès des jeunes filles qui en ont le plus besoin. »

Quel est l'âge moyen des jeunes filles qui participent à la YWCA et comment travaillez-vous avec elles ?

Les bénéficiaires de la YWCA Haïti sont divisées en deux groupes : les filles de cinq à quinze ans, qui sont au nombre de 170, et les jeunes femmes de seize à vingt-six ans, qui sont au nombre de 200. Elles bénéficient toutes du même programme de développement personnel adapté à leur groupe d'âge, et ont toutes accès aux bourses d'étude quand les occasions se présentent, à une bibliothèque, ainsi qu'à des cours d'informatique, de yoga, d'art et de danse.

Vous avez l'occasion de rencontrer des enfants maltraités. Les violences qu'ils subissent peuvent-elles entraîner des conséquences à l'âge adulte ?

Bien sûr. Souvent, un enfant victime de violence devient un adulte violent.

Mais il y a aussi d'autres conséquences : un enfant victime de violence, tant physique que sexuelle ou morale, grandit en ayant une très faible estime de lui et a tendance à s'engager dans des activités délinquantes. Autre chose, les victimes de violence ont aussi tendance à s'engager dans les drogues, afin de fuir la dure réalité.

Est-ce que certaines jeunes filles ont connaissance du viol dès le jeune âge?

Hélas oui. La plupart des filles que je rencontre savent dès le



Femme qui pleure, Picasso, 1937.

jeune âge que le viol existe. Cependant leur famille leur en parle souvent comme une chose tout à fait normale, au cas où cela arriverait, afin de leur permettre de s'en remettre plus vite émotionnellement.

En fait, c'est presque même un mécanisme de défense, afin qu'elles puissent y faire face.

Je dois dire aussi que c'est en venant à la YWCA Haïti que la plupart d'entre elles apprennent qu'un viol n'est ni normal ni permis, comme l'inceste d'ailleurs. On parle d'inceste quand un père ou une mère viole sa fille ou son fils, prétextant souvent une relation amoureuse avec eux : ils les violent en leur faisant croire qu'ils les aiment.

« Les filles parlent difficilement quand il s'agit d'un cas de viol. Elles cherchent d'abord à nous faire confiance et à se sentir en sécurité avec nous. »

Avez vous eu connaissance de suicides ?

Cela fait cinq ans que je suis engagée avec la YWCA Haïti et nous n'avons jamais eu de cas de suicide. En revanche, nous avons eu deux filles qui sont mortes après avoir subies des actes de violence physique et sexuelle.

Est-ce qu'il y a des jeunes filles qui ont peur de parler ou de retourner chez elles après un viol, par crainte d'être encore maltraitées ?

Les filles parlent difficilement quand il s'agit d'un cas de viol. Elles cherchent d'abord à nous faire confiance et à se sentir en sécurité avec nous pour ensuite nous en parler, plus particulièrement à moi, comme je suis psychologue au centre. Elles commencent souvent par poser des

questions afin de trouver une ou des solutions, en prétendant que c'est pour une amie ou encore une cousine. Par la suite, en apprenant à les connaître, on finit par poser les bonnes questions qui les encouragent à parler.

La plupart du temps, elles ne se posent pas la question de savoir si elles vont retourner chez elles car elles n'ont pas de choix .

Le plus souvent ce ne sont pas des cas de viols isolés ; ce sont des situations qui se

reproduisent très souvent, et surtout par la même personne, soit un oncle, un cousin, un ami de la famille ou parfois même le père. En revanche,

je dois dire qu'elles avouent rarement qui les a violées. On finit par le découvrir en allant dans les quartiers des enfants et en questionnant les personnes avec qui elles vivent.

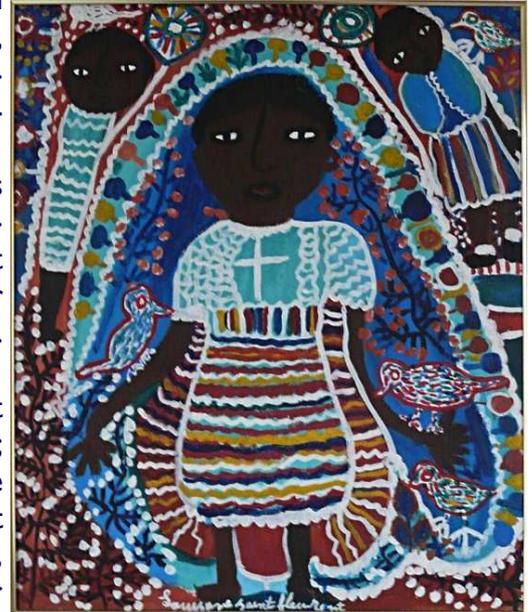
Y a-t-il une histoire qui vous ait marquée particulièrement ?

L'histoire qui m'a marquée le plus est celle de Marie-France, une jeune femme âgée de vingt ans qui avait un enfant et qui vivait avec un homme qui abusait d'elle sexuellement, physiquement et aussi mentalement.

Elle restait vivre avec lui parce qu'il lui donnait les moyens économiques de mettre son fils à l'école.

Elle est venue nous rejoindre à la YWCA Haïti, et à travers les ateliers de développement per-

sonnel, a pu comprendre qu'elle était une jeune femme victime de violence. Marie-France a



Fillette, Louisianne Saint-Fleurant.

pris la décision de partir vivre dans une auberge à Saint-Marc, où son partenaire ne la retrouverait pas. Marie-France a pu trouver un emploi, d'abord en tant que cuisinière et lessiveuse chez un prêtre de Saint-Marc ; ensuite, elle a trouvé une place de serveuse dans un restaurant et, aujourd'hui, elle fait partie du groupe des cuisiniers. Ce métier ne lui rapporte pas beaucoup d'argent mais il lui donne les moyens de nourrir son fils et d'assurer son éducation.

Marie France revient tous les premiers samedis du mois faire du bénévolat pour aider des jeunes filles de la YWCA Haïti, afin qu'elles bénéficient du même soutien qu'elle.

Merci encore, Madame, de ces informations et bravo pour votre généreux investissement en faveur de ces jeunes filles !

Victor Hugo, défenseur des enfants.

Dans son poème « Mélancolia », extrait des Contemplations (1856), le grand poète français Victor Hugo stigmatise le travail des enfants.

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?

Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?

Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?

Ils s'en vont travailler quinze heures

[sous des meules ;

Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement

Dans la même prison le même mouvement.

Accroupis sous les dents d'une machine sombre,

Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi

[dans l'ombre,



Le travail des enfants au XIX^e siècle.

Innocents dans un bagne, anges dans un enfer,

Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.

Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.

Aussi quelle pâleur ! la cendre est sur leur joue.

Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las.

Ils ne comprennent rien à leur destin, hélas !

Ils semblent dire à Dieu : « Petits

[comme nous sommes,

Notre père, voyez ce que nous font

[les hommes ! »

O servitude infâme imposée à l'enfant !

Rachitisme ! travail dont le souffle étouffant



Défait ce qu'a fait Dieu ; qui tue, œuvre insensée,
La beauté sur les fronts, dans les cœurs la pensée,

Et qui ferait - c'est là son fruit le plus certain ! -

D'Apollon un bossu, de Voltaire un crétin !

Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre,

Qui produit la richesse en créant la misère,

Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !

Progrès dont on demande : « Où va-t-il ?

[que veut-il ? »

Qui brise la jeunesse en fleur ! qui donne,

[en somme,

Une âme à la machine et la retire à l'homme !

Que ce travail, haï des mères, soit maudit !

Maudit comme le vice où l'on s'abâtardit,

Maudit comme l'opprobre et

[comme le blasphème !

O Dieu ! qu'il soit maudit au nom

[du travail même,

Au nom du vrai travail, sain, fécond, généreux,

Qui fait le peuple libre et qui rend l'homme

[heureux !

Victor Hugo, inventeur du Droit de l'enfant.

C'est dans le discours de Victor Hugo à l'Assemblée nationale, le 15 janvier 1850, que l'expression « droit de l'enfant » a été prononcée pour la première fois.

L'enseignement primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant qui, ne vous y trompez pas, est plus sacré encore que le droit du père, et qui se confond avec le droit de l'État.

Voici donc, selon moi, le but auquel il faut tendre dans un temps donné : instruction gratuite et obligatoire dans la mesure que je viens de marquer ; un immense enseignement public donné et réglé par l'État, partant de l'école de village, et montant de degré en degré jusqu'au collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France ; les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences.

Partout où il y a un esprit, partout où il y a un champ, qu'il y ait un livre ! Pas une commune sans une école ! pas une ville sans un collège ! pas un chef-lieu sans une faculté ! Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, gymnases, lycées, collèges, chaires, bibliothèques. . .

« Le génie, c'est l'enfance retrouvée à volonté » (Baudelaire).

Dans Le Spleen de Paris, publié en 1869, le poète Charles Baudelaire évoque le thème de l'enfant confronté aux inégalités sociales.

Le joujou du pauvre

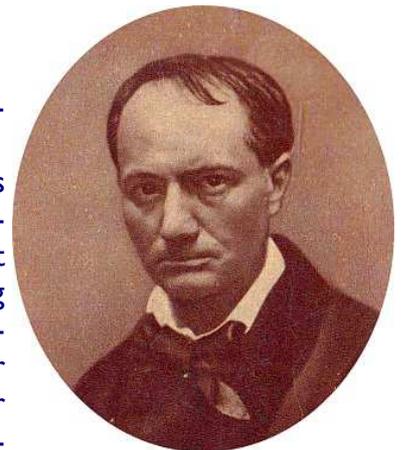
Je veux donner l'idée d'un divertissement innocent. Il y a si peu d'amusements qui ne soient pas coupables !

Quand vous sortirez le matin avec l'intention décidée de flâner sur les grandes routes, remplissez vos poches de petites inventions d'un sol, - telles que le polichinelle plat mû par un seul fil, les forgerons qui battent l'enclume, le cavalier et son cheval dont la queue est un sifflet, - et le long des cabarets, au pied des arbres, faites-en hommage aux enfants inconnus et pauvres que vous rencontrerez. Vous verrez leurs yeux s'agrandir démesurément. D'abord ils n'oseront pas prendre ; ils douteront de leur bonheur. Puis leurs mains agripperont vivement le cadeau, et ils s'enfuiront comme font les chats qui vont manger loin de vous le morceau que vous leur avez donné, ayant appris à se défier de l'homme.

Sur une route, derrière la grille d'un vaste jardin, au bout duquel apparaissait la blancheur d'un joli château frappé par le soleil, se tenait un enfant beau et frais, habillé de ces vêtements de campagne si pleins de coquetterie. Le luxe, l'insouciance et le spectacle habituel de la richesse, rendent ces enfants-là si jolis, qu'on les croirait faits d'une autre pâte que les enfants de la médiocrité ou de la pauvreté. A côté de lui, gisait sur l'herbe un joujou splendide, aussi frais que son maître, verni, doré, vêtu d'une robe pourpre, et couvert de plumets et de verroteries. Mais l'enfant ne s'occupait pas de son joujou préféré, et voici ce qu'il regardait :

de l'autre côté de la grille, sur la route, entre les chardons et les orties, il y avait un autre enfant, pâle, chétif, fuligineux, un de ces marmots-parias dont un œil impartial découvrirait la beauté, si, comme œil du connaisseur devine une peinture idéale sous un vernis de carrossier, il le nettoyait de la répugnante patine de la misère.

A travers ces barreaux symboliques séparant deux mondes, la grande route et le château, l'enfant pauvre montrait à l'enfant riche son propre joujou, que celui-ci examinait avidement comme un objet rare et inconnu. Or, ce joujou, que le petit souillon agaçait, agitait et secouait dans une boîte grillée, c'était un rat vivant ! Les parents, par économie sans doute, avaient tiré le joujou de la vie elle-même. Et les deux enfants se riaient l'un à l'autre fraternellement, avec des dents d'une égale blancheur.



Madame Baker, psychologue au Lycée Alexandre Dumas, répond aux questions d'Aurélie Vital-Herne et Constance Cassagnol.

Madame Baker, psychologue scolaire, a bien voulu répondre aux questions d'Aurélie Vital-Herne et de Constance Cassagnol sur les violences faites aux enfants. Son expérience professionnelle a beaucoup intéressé nos deux journalistes en herbe.

Bonjour Madame Baker. Nous sommes Aurélie Vital-Herne et Constance Cassagnol, élèves de la classe de 2nde au lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince. Nous préparons un dossier spécial sur les droits de l'enfant à la protection contre les violences et nous voudrions vous poser quelques questions sur vos expériences à ce sujet. D'abord, pourriez-vous nous dire, s'il vous plaît, ce que recouvrent les violences faites aux enfants et si elles prennent des formes différentes ?

En général, une grande partie des violences n'est pas déclarée, qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles. Par exemple, je connais le cas d'un élève qui a été victime d'une violence physique. Son corps était couvert de marques et de blessures. Nous avons rencontré l'Ambassadeur de France pour discuter du problème, vu que l'enfant était français. Il a demandé de convoquer les parents pour signaler le problème. Les parents ont été choqués d'apprendre que leur enfant était victime de violence. Ils ont donc enquêté pour connaître la personne responsable et ont découvert qu'il s'agissait du personnel de la maison.

Quel pourcentage d'enfants qui vont chez le psychologue est victime de violence ?

Les enfants viennent surtout me consulter quand ils sont tristes et renfermés. En les interrogeant beaucoup, j'ai pu découvrir qu'environ 15 % des enfants ont été victimes de violence.

Quels types de violences sont les plus fréquents ?

La violence psychologique est la plus fréquente. Par exemple, l'enfant est traité de « bon à rien » par ses parents, ce qui le déstabilise. Les parents peuvent être dans des situations difficiles et transmettre leur malaise inconsciemment.

Quels types de violence affectent le plus les enfants ?

Les types de violence qui affectent l'enfant dépendent de l'intensité de la violence ou de sa fréquence. Toutefois, l'enfant a tendance à pardonner plus facilement la violence physique que morale. Les cicatrices peuvent être moins profondes.

Les types de violence dépendent-ils des milieux sociaux ?

Oui, les types de violence dépendent du milieu social dans lequel vit l'enfant. S'il vit dans la pauvreté, il aura plus de risques d'être en contact avec la violence. La violence est quand même présente partout, dans les médias, dans la société, et un enfant d'un milieu aisé peut être victime de violence également.

Certains enfants sont-ils plus sensibles à la violence que d'autres ?

Oui, certains enfants sont plus sensibles que d'autres à la violence. Plus l'enfant est jeune, plus il est sensible à la violence, mais cela peut varier selon sa personnalité.

Y a-t-il des circonstances particulières qui entraînent la violence, comme la désobéissance, ou la violence est-elle parfois gratuite ?

Certaines situations sont facteurs de violence. Ainsi, lorsque le parent boit, il devient parfois violent. Ou encore, quand le parent travaille beaucoup et qu'il est souvent absent de la maison, il peut perdre patience rapidement et frapper l'enfant. Les situations qui conduisent le plus couramment à la violence sont celles où les parents sont sous l'influence de l'alcool, ont accès aux armes ou sont au chômage ou encore impliqués dans la criminalité.

La violence contre les enfants provoque-t-elle des traumatismes à l'âge adulte ?

Oui, la violence entraîne souvent des traumatismes à l'âge adulte. Le traumatisme peut varier selon le tempérament de l'enfant. Quand l'enfant grandit, il a tendance à reproduire sur ces enfants ce qu'il a vécu. S'il a été un



enfant battu, il risque de frapper à son tour ses enfants, sans penser aux conséquences. Certains enfants, par exemple, ne supportent plus le bruit des ceinturons.

La maltraitance affaiblit-elle les capacités intellectuelles des enfants ?

Oui, car l'enfant maltraité n'a pas envie de réfléchir ou de se concentrer. Il se sent mal dans sa peau, il est rabaissé par ses parents et pense qu'il est un enfant médiocre qui ne peut rien acquérir. Sa capacité d'apprentissage et son envie d'aller à l'école baissent. J'ai noté parmi les enfants que j'ai rencontrés en consultation, qu'environ 40% souffraient d'un manque de confiance en eux.

La violence peut-elle conduire à la destruction de la vie sociale de l'enfant ?

Oui, la violence peut conduire à la destruction de la vie sociale de l'enfant. L'estime de soi baisse, l'enfant se replie sur lui-même et il peut même sombrer dans la dépression. Les enfants victimes ont souvent honte, ils se sentent coupables et pensent parfois qu'ils méritent leur situation, donc ils ne communiquent pas beaucoup. Certains enfants préfèrent être hors de leur cadre familial pour se sentir mieux.

Avez-vous eu connaissance de cas de suicide après des actes de violence ?

Non, je n'ai pas été confrontée à des cas de suicide.

Que conseillez-vous à un enfant qui se fait maltraiter ?

Je conseille à l'enfant de parler à quelqu'un de confiance, même si les parents ne sont pas contents.

Pensez-vous qu'il faudrait

renforcer les droits de l'enfant à être protégé contre la violence ?

Oui, il faudrait renforcer les droits de l'enfant, surtout en Haïti. Nous sommes très loin du but mais certaines personnes

commencent à faire des campagnes pour protéger les enfants.

Merci, Madame, de votre collaboration et de votre disponibilité. Nous admirons beaucoup ce que vous faites pour les enfants.

La violence envers les enfants : un problème psychologique ou sociologique ?

Depuis quelques décennies, le phénomène de la maltraitance des enfants scinde le public en deux camps : ceux qui pensent qu'il s'agit d'un problème d'ordre strictement psychologique, et ceux qui estiment que l'on a affaire à un problème d'ordre sociologique et que le cadre social est l'une des causes premières de la violence familiale.

Concentrons-nous d'abord sur l'aspect psychologique. Le degré élevé de stress dans le milieu social des parents augmente la probabilité que la violence physique surgisse comme un moyen de faire face à la tension et à la dureté de la vie. Le stress peut être si grand que les parents se défaussent de leurs responsabilités. En particulier, l'immaturation de certains parents peut les rendre facilement irritables. Devant leur incapacité à comprendre l'enfant, ils peuvent réagir de façon excessive à ses actions ou à ses mauvais comportements. Cela est particulièrement vrai dans le cas des parents très jeunes. Des études ont, par ailleurs, démontré que les parents

accusés de maltraiter leurs enfants ont pour la plupart eu une enfance difficile, en raison, par exemple, d'épisodes de violences conjugales ou d'alcoolisme. Devenus adultes, ils trouvent la vie quotidienne stressante et injuste et fuient leurs responsabilités de parents de peur d'être rejetés par leurs propres enfants.

Au-delà du facteur psychologique, l'influence de la société est aussi déterminante dans les cas de maltraitance. La violence à l'égard des enfants est provoquée par une interaction complexe entre l'enfant, la famille et la société. On distingue quatre facteurs principaux susceptibles d'engendrer la violence contre les enfants : l'organisation sociale de la communauté qui encadre et protège plus ou moins bien l'enfant selon les cultures, la situation économique précaire de la famille, l'instabilité résidentielle, la promiscuité dans le logis, particulièrement pour les violences sexuelles. La violence envers les enfants est donc un problème à la fois psychologique et social.

Anthony Timothé.



Rubrique d'aide : enfants maltraités.

Chacun de nous peut un jour rencontrer un enfant qui a besoin d'aide. Or, nous craignons souvent d'être démunis si la situation se présente, de ne pas trouver les mots justes ou de ne pas donner les bons conseils. Voici, pour vous aider quelques idées de réponse à des situations imaginées. Avec quelques mots, on peut parfois changer une vie...

1^{ère} situation.

Bonjour, je m'appelle Célestin et j'ai treize ans, j'ai eu des problèmes avec mon père qui est alcoolique. Il a essayé de tuer ma sœur deux fois, il a frappé ma mère et a voulu brûler la maison pour une bêtise : une histoire de cadre dont la couleur n'allait pas avec le mur, d'après ma mère.

Maintenant je ne sais plus quoi faire car j'ai peur pour ma famille et pour moi. Aidez moi S.V.P

Réponse.

J'ai lu ton message. Je pense que tu ne devrais pas rester dans le silence. Par exemple, tu pourrais en parler à un autre membre de ta famille en qui tu as confiance et cette personne pourrait en discuter avec ton père et lui faire comprendre qu'il a besoin d'aide. Sinon, tu peux toi-même protéger ta famille en en parlant à une assistance sociale à qui tu lui expliqueras ta situation et qui te donnera des conseils pour faire face à la situation.

2^e situation.

Bonjour, mes parents ont divorcé quand j'avais quatre ans. J'ai un grand frère et ma mère a habité à cent mètres de chez mon père, au début, dans un appartement insalubre.

Ma mère a préféré mon frère à moi. Elle ne s'intéressait qu'à lui. Un jour, mon grand-père est décédé et ma grand-mère a décidé de se remarier. Son nouveau mari m'a violée. J'ai écrit une lettre sans savoir vraiment à qui l'adresser et ma mère est tombée dessus. Elle m'a frappée, je me suis évanouie.

P.S : aujourd'hui, j'ai un enfant de trois ans et demi et je vais me marier.



SOD enfants—ULB

Réponse.

Salut.
Ton histoire est très difficile et doit te faire beaucoup souffrir. Cependant, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'enfants vivant des histoires similaires car ma mère est assistante familiale (anciennement on parlait de famille d'accueil). J'ai vu que, pour ces enfants, il était très important de se « reconstruire » après des épreuves aussi pénibles.

Le fait que tu crées ton propre foyer avec ce mariage à venir est très positif, à mon avis. Je te conseille de voir un psychologue qui pourra t'aider à comprendre ton mal-être par rapport à ta mère. Cela ne pourra que t'aider à être mieux dans ta peau et à vivre ton mariage sereinement. Peut-être en vois-tu déjà un ? Si c'est le cas, n'hésite pas à lui parler de tes

projets de vie future et de ton ressenti sur tout ton passé. Si tu n'as pas de psychologue actuellement, n'hésite pas à en parler à ton médecin généraliste qui devrait pouvoir t'en conseiller un. Assure-toi de te sentir bien avec lui. Nous n'avons pas tous la même sensibilité et celui qui convient à quelqu'un peut ne pas convenir à une autre personne. Je pense que pour que tu sois vraiment investie dans ta vie présente et dans tes projets, il va falloir que tu acceptes tout ce qui t'est arrivé. Le sens que je donne au mot « accepter » n'est pas « excuser ». C'est une manière de se dire : « D'accord, mon passé c'est cela, je l'ai subi, mais mon avenir, c'est moi qui le crée, et ce sera de telle ou telle façon que je vais mener ma vie à présent ».

Bon courage !

3^e situation.

J'ai quinze ans, je m'appelle Amélie et j'ai besoin d'aide.

Je suis en seconde, j'ai beaucoup de difficultés et j'ai d'assez mauvais résultats cette année. Depuis le début de l'année, ma mère me frappe quand j'ai de mauvaises notes et m'insulte. Plus ça va, plus ça s'empire. Elle me donne des coups de poing (j'ai des bleus) et elle me traite de tous les noms (« connasse », « je veux pas voir ta gueule d'enfarinée », « sale garce », « j'ai envie de te tuer », etc.). Maintenant j'ai peur d'aller chez moi. Quand je reviens des cours, je rentre à reculons et j'ai peur de me faire frapper... J'ai l'impression qu'elle ne m'aime pas, que je suis la ratée de la famille. Alors est-ce normal ? Est-ce ma faute ? Car, je l'admets, j'ai vraiment de mauvaises notes ! Je veux vraiment qu'on me dise la vérité.

Réponse.

Non, ce n'est pas normal de frapper un enfant ou un adolescent, ni un adulte d'ailleurs. Encore moins quand c'est quelqu'un qu'on est censé aimer et protéger. Rien ne justifie qu'on lève la main, jamais. On a toujours tort d'être violent. Le fait que tu sois en échec scolaire n'est qu'un « prétexte » au déchaînement de la violence ; le vrai problème, c'est ta mère qui l'a, pas toi. Car, comme tu l'as sûrement remarqué, tes résultats n'augmentent pas quand elle te bat, au contraire. Tu es sûrement tellement angoissée par cette ambiance que tu ne parviens plus à apprendre. T'aider à augmenter tes moyennes, ça passe par te consacrer du temps pour t'aider à comprendre les cours, essayer de voir ce qui ne va pas, pourquoi tu as des difficultés. Ce n'est pas en te frappant que cela changera quoi que ce soit. Peut-être qu'elle réagit

comme cela parce qu'elle a l'impression que si tu es en échec, cela met en péril sa propre image.

Que faire ? Déjà, puisque tu as des traces, il faut que tu en parles et que tu fasses constater les marques, par l'infirmière scolaire par exemple, ou bien chez un médecin. Ensuite, ces personnes se chargeront de faire un signalement pour que d'autres professionnels puissent venir aider ta maman, pour lui faire comprendre que ce qu'elle fait est dangereux, mauvais pour toi et l'aider à rétablir une relation plus saine avec toi, si c'est possible.

4^e situation.

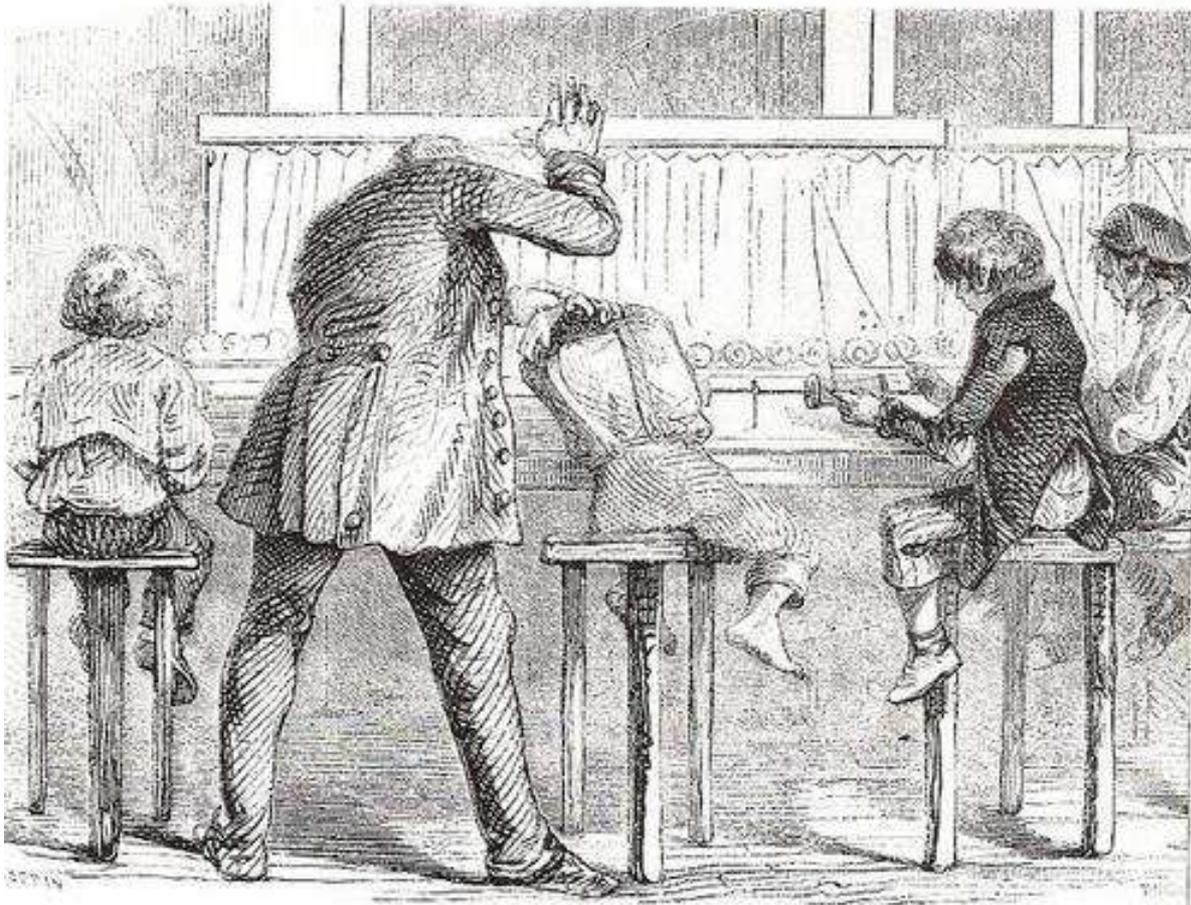
Je m'appelle Marie, j'ai seize ans et ma mère est morte quand j'avais trois ans. Je vis en Haïti, à Jalousie, dans un bidonville. Après la mort de ma mère, j'ai été envoyée chez ma tante. Le mari de ma tante se drogue, il est très violent et abuse

de moi sexuellement. Je suis tombée enceinte de lui. Lorsqu'il l'a su, il m'a giflée et m'a brutalisée moralement pour que j'avorte et que je garde le silence. Neuf mois après, avec l'aide d'un ami, j'ai accouché secrètement d'une fille. Je suis toujours chez ma tante. Je ne sais pas quoi faire.

Réponse.

Pour commencer, tu devrais en parler, aller voir un psychologue et un gynécologue. Tu peux te rapprocher d'organismes spécialisés. Si tu veux, je te fournirai des adresses. Tu pourrais aussi penser à confier ton enfant à un centre, afin d'avoir plus de liberté et de pouvoir continuer tes études. Je sais que c'est difficile, mais vous seriez tous les deux plus en sécurité et tu pourrais envisager plus sereinement ton avenir et celui de ta fille..

Thierry Philippe.



Les formes de la violence contre les enfants.

Les enfants sont des êtres très fragiles qui méritent une attention particulière. L'enfant est comme une éponge perméable à toutes sortes de traumatismes. Parfois, il subit de la violence dans son foyer, qu'elle soit morale ou physique, sans pouvoir bénéficier des droits qui devraient le protéger. Malheureusement, pour certaines personnes, la violence est une façon

courante de s'exprimer et de se faire entendre. Elle traduit l'échec de la communication. Ces mêmes personnes abusent de leur force pour soumettre autrui.

On constate que la violence sur les enfants est souvent présente dans les pays sous-développés, sans doute en raison de la pauvreté et du manque d'éducation. Le fait de forcer des jeunes filles ou de jeunes garçons à rester au foyer pour s'occuper de la nourriture, les forcer à aller chercher l'eau dans les puits, à s'occuper des

frères et sœurs est un bon exemple d'injustice et de mauvais traitement. Ces jeunes qui travaillent avec leurs parents dans les champs, par exemple, qui restent constamment exposés au soleil et qui passent leur journée entière à porter des sacs sur leur dos, subissent une injustice et une violence. Cette violence est consi-

dérée comme physique, car l'effort demandé est beaucoup trop important pour un enfant.

Par ailleurs, certains enfants sont battus, ce qui entraîne des traumatismes.

Pire encore, les enfants sont parfois confrontés à des abus sexuels, non seulement dans les pays sous-développés, mais dans tous les

matissant qui met la victime dans un état de détresse ou de profonde faiblesse, tout en causant des pertes de repères, un sentiment de honte et d'impuissance, ou un choc émotionnel. Par ailleurs, au niveau physique, cette violence sexuelle peut provoquer des maladies ou une grossesse non désirée.

Une autre violence qui blesse autrement est la violence psychologique. L'enfant est soumis à des violences verbales, tels des propos injurieux ou humiliants, ou à l'absence totale d'affection ou de parole. Elle fait souvent très mal à l'enfant qui en garde les stigmates à l'âge adulte.

Paradoxalement, les parents font parfois beaucoup d'enfants, alors qu'ils n'ont pas les moyens de les nourrir et les éduquer. En Haïti, il est souvent dit « pitit se richès », mais cette expression n'est pas bien comprise : on considère souvent que les enfants s'occuperont des parents lorsqu'ils ne seront plus en mesure de travailler, alors que

l'idée est que l'enfant porte en lui le germe du futur et du progrès. L'enfant doit donc être reconnu comme un être humain à part entière, et ce droit devrait l'éloigner de la violence, de la misère et de la pauvreté.

**Thalya Etienne
et Kara Léger.**

DIX DONNÉES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

- 1 En 2012 seulement, presque **95 000 ENFANTS ET ADOLESCENTS** de moins de 20 ans ont été victimes d'homicide – soit près d'une victime d'homicide sur 5 cette année-là.
- 2 Dans le monde, environ **8 ENFANTS SUR 10** âgés de 2 à 14 ans (soit près d'un milliard) subissent des châtements corporels infligés régulièrement par les personnes qui s'occupent d'eux.
- 3 Près d'**UN ÉLÈVE SUR TROIS** âgé de 13 à 15 ans dans le monde affirme avoir participé à un ou plusieurs bagarres physiques au cours de l'année écoulée.
- 4 Dans le monde, plus d'**UN ÉLÈVE SUR TROIS** âgé de 13 à 15 ans subit au moins un acte d'intimidation de manière régulière.
- 5 Environ **UN ADOLESCENT DE 15 À 15 ANS SUR TROIS** en Europe et Amérique du Nord a admis avoir intimidé d'autres élèves à l'école au moins une fois au cours des deux derniers mois.
- 6 Parmi les filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde, près d'**UN QUART** (près de 70 millions) ont affirmé avoir été victimes d'une forme de violence physique ou une autre depuis l'âge de 15 ans.
- 7 Environ **120 MILLIONS DE FILLES** dans le monde (environ une sur dix) ont subi des rapports sexuels forcés ou d'autres actes sexuels forcés à un moment de leur vie. Les garçons sont également en position de risque, mais on ne dispose pas d'estimation mondiale à cause de l'absence de données comparables dans la plupart des pays.
- 8 Dans le monde, près d'**UNE ADOLESCENTE SUR TROIS** âgée de 15 à 19 ans (84 millions) a été victime de violences émotionnelles, physiques et/ou sexuelles commises par son mari ou partenaire.
- 9 Environ **3 ADULTES SUR 10** dans le monde pensent que le châtement corporel est nécessaire pour élever ou éduquer correctement un enfant.
- 10 Près de la **MOITIÉ DES FILLES** de 15 à 19 ans dans le monde (environ 126 millions) pensent qu'il est parfois justifié qu'un mari ou un partenaire frappe ou batte sa femme.

Note: Les statistiques se fondent sur un sous-échantillon de pays. Des données portant sur 50 pays sont au plus de leur disponibilité d'inclure et d'analyser dans les catégories d'âge respectives.

Source: Données mondiales de l'UNICEF, 2014, sur la base d'enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), d'enquêtes mondiales sur la santé des femmes et autres enquêtes (MHS), de l'Enquête mondiale sur les enfants de moins de 5 ans (EMN5), d'enquêtes en groupes à indicateurs multiples (MICS), d'autres enquêtes nationales et d'autres données pertinentes. Les données sur la possibilité pourcentage de participation de la population mondiale de moins de 20 ans, 68 millions (UNICEF), de la Division de la population, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2013.

UNICEF
Section des données et de l'analyse
Division des données, recherches et politiques
3 United Nations Plaza
New York, NY, États-Unis
Tel: +1 212 326 7000
Email: data@unicef.org

Les différentes législations protégeant les enfants dans le monde.

Différentes législations protègent les enfants dans le monde.

En effet, de nombreuses organisations se sont engagées pour qu'existent des lois sur la prévention de la violence contre l'enfant.

La « Convention relative aux droits de l'enfance », adoptée par l'ONU en 1989, a pour but de « garantir à tous les enfants du monde les mêmes droits ».

Ses principes directeurs sont les suivants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie et au développement, le respect de l'opinion de l'enfant.

Cela dit, comme la culture et les valeurs changent d'un pays à l'autre, cette vision occidentale et

idéaliste de l'enfant est parfois fortement remise en cause, au motif qu'elle ne tient pas toujours compte des différentes pratiques ou traditions.

Les Etats et les populations qui ont des coutumes différentes perçoivent souvent ces lois comme une obligation et ne les respectent pas, de peur de voir leur culture disparaître.

La culture et la religion peuvent avoir une grande influence sur le comportement d'une société ou d'une personne. Par exemple, l'excision, issue de la culture africaine, est une pratique qui consiste à couper le clitoris des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de quinze ans pour des raisons non médicales. Cette pratique peut d'ailleurs provoquer de graves hémorragies, des infections ou des complica-

tions lors de l'accouchement, susceptibles d'entraîner la mort du nouveau-né. L'excision qui, en Afrique, est une pratique culturelle comme la circoncision, est considérée par l'OMS comme une mutilation sexuelle de l'enfant et une violation de ses droits.

Même si cette pratique est tenue pour purement culturelle par certaines sociétés, elle affecte néanmoins l'enfant tant sur le plan médical et physique que sur le plan moral.

Ces éléments permettent de mieux comprendre la difficulté à faire appliquer dans le monde entier les lois protectrices de l'enfance.

**Jessica Vieux
et Anne Sylvie Rivière.**

Article 1

Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.



Article 2

Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.



Article 3

Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4

Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 7

Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité.

Article 8

Tu as le droit d'avoir une identité — un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.



Article 9

Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.

Article 10

Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.

Article 11

Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES



Rebelle, un film de Kim Nguyen sur les enfants soldats.

« *Un jour, tu vas sortir de mon ventre, alors faut que je commence à te dire comment je suis devenue soldat avec les rebelles. Ecoute bien quand je te raconte mon histoire, parce que c'est important que tu comprennes c'est quoi la vie de ta maman avant que tu ne sortes de mon ventre. Car quand tu vas sortir, je ne sais pas si le bon Dieu va me donner assez la force pour t'aimer.* »

C'est ainsi que Komona, jeune fille de quatorze ans, commence à faire le récit de son expérience d'enfant soldat au bébé qu'elle attend.

Komona, petite adolescente d'Afrique sub-saharienne, a en effet été enlevée, deux ans plus tôt, par un groupe de rebelles, celui du Grand Tigre, après que ceux-ci eurent pillé son village et exterminé les habitants. Elle devient alors, comme les autres enfants kidnappés, un enfant soldat qui doit répandre la terreur dans son pays.

Parmi ces enfants, elle rencontre Le Magicien qui va tomber amoureux d'elle et vouloir l'épouser.



Nous découvrons ainsi les péripéties de ce jeune couple qui s'aime mais qui doit affronter un monde de violence pour survivre. Si l'endroit et l'époque ne sont pas précisés, c'est que ce petit chef-d'œuvre du grand écran dévoile des traits de caractères, des sentiments

et des comportements (magie, violence, amour, cruauté et solidarité) d'une guerre civile qui pourrait éclater n'importe où en Afrique.

J'ai beaucoup aimé ce film québécois du réalisateur Kim Nguyen, sorti en 2012, notamment pour le souci d'authenticité dont il fait preuve. En effet, mis à part la narration qui est en français, le reste du film est en lingala, une langue bantoue (c'est-à-dire l'une des quatre cents langues utilisées en Afrique) parlée en République démocratique du Congo.

C'est le premier élément qui m'a plu : le désir de montrer du réel. La diversité des communautés présentées (noire, albinos, française), la diversité des paysages (forêts, rivières, villes et villages), mais aussi la représentation de divers éléments religieux (tels que

les grigris, par exemple) contribuent aussi à la véracité de la mise en scène, montrant les différentes facettes de l'Afrique. Quand au jeu des acteurs, il frappe par sa simplicité et son naturel.

A travers son histoire, Kim Nguyen évoque un problème réel d'aujourd'hui : la vie des enfants en pleine guerre ci-

vile et la façon dont ils sont privés de leurs droits.

Le réalisateur mise pour cela sur l'enchaînement de sentiments et d'éléments opposés : on est d'abord choqué par la férocité de la guerre, puis attendri par l'amour que ressentent les deux adoles-

cents l'un pour l'autre et encore stupéfait par ce que l'on fait ou fait faire à ces enfants.

J'ai personnellement été marquée par l'indifférence de certains habitants du pays où se déroule l'action face à des enfants portant des armes à feu. La beauté

exotique de l'Afrique contraste avec la cruauté de la situation du pays. Le jeu de caméra ainsi que la variété des sons se chargent d'accentuer nos émotions.

C'est un film que je conseille à toute personne intéressée par la condition des enfants dans le monde.

Azalée Poitevien.



« A travers son histoire, Kim Nguyen évoque un problème réel d'aujourd'hui : la vie des enfants en pleine guerre civile et la façon dont ils sont privés de leurs droits. »

Quartier latin.

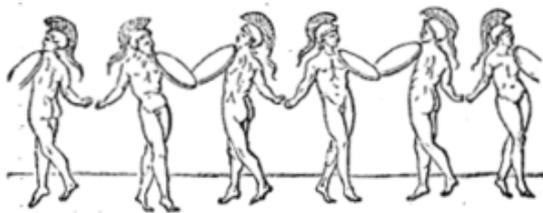
Les latinistes du LAD vous invitent à découvrir leur quartier. Vous pourrez y flâner, emprunter les voies de la connaissance, de la réflexion ou de la sagesse, et profiter de l'air vivifiant de l'Antiquité gréco-latine.

Des pratiques grecques effrayantes : l'exposition des enfants et l'eugénisme.

Dans la société romaine, le « pater familias » (père de famille) détient la « patria potestas » (puissance paternelle) qui lui donne droit de vie et de mort sur sa femme, ses esclaves et ses enfants. Sous la République, il pouvait choisir si son enfant vivrait ou non : soit il le prenait dans ses bras en signe d'acceptation (ou, si l'enfant était une fille, il ordonnait seulement de l'alimenter), soit l'enfant était étouffé, privé de nourriture ou exposé sur la voie publique. Dans ce dernier cas, il pouvait être recueilli par une nouvelle famille.



Famille romaine.



Gymnopédies, festivités religieuses et exercices d'endurance pour les jeunes Spartiates.

A Sparte, la pratique était plus rigoureuse encore. Visant à former des guerriers, l'Etat pratiquait l'eugénisme, c'est-à-dire la sélection des enfants à la naissance. Ceux qui n'étaient pas robustes, nous dit Plutarque, étaient jetés dans le gouffre des Apothètes (ce témoignage est toutefois remis en cause par les archéologues qui n'y ont pas trouvé d'ossements d'enfants) :

« L'enfant qui venait de naître, le père n'était pas libre de l'élever ; il allait le porter dans un endroit

nommé Lesché, où les plus anciens de la tribu siégeaient. Ils examinaient l'enfant, et, s'il était bien constitué et vigoureux, ils ordonnaient de le nourrir en lui assignant une des neuf mille parts de terrain. Mais s'il était disgracié de la nature et mal conformé, ils l'envoyaient au lieu dit Apothètes, un gouffre situé le long du Taygète, dans la

pensée qu'il n'était avantageux ni pour lui, ni pour la cité, de laisser vivre un être incapable, dès sa naissance, de bien se porter et d'être fort. Aussi les femmes ne lavaient-elles pas les petits enfants dans l'eau, mais dans le vin, pour éprouver leur tempérament ; car on dit que les enfants épileptiques et malades sont pris de convulsions au contact du vin pur, mais que les enfants bien portants en sont fortifiés et affermis dans leur santé. [...] Les enfants n'apprenaient les lettres que

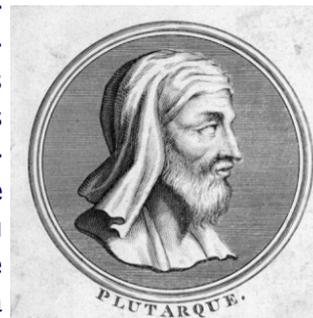
dans les strictes limites du besoin, et tout le reste de l'éducation les préparait à se bien laisser commander, à supporter la fatigue et à vaincre au combat. Aussi, quand ils avançaient en âge, augmentait-on pour eux les exercices ; on les rasait jusqu'à la peau et on les habitua à marcher pieds nus et à jouer, la plupart du temps, tout nus. À l'âge de douze ans, ils cessaient de porter une tunique et ne recevaient qu'un

manteau pour l'année. »

(Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 16).

L'anecdote de l'enfant au renardeau témoigne également de la rigueur spartiate et des valeurs inculquées aux enfants :

« Le moment était venu où, conformément à la coutume, les enfants libres devaient voler ce qu'ils pouvaient, à condition de ne pas se faire prendre, sous peine de déshonneur. Ses camarades avaient volé un renardeau vivant et le lui avaient donné à garder. Quand survinrent à sa recherche les maîtres de l'animal disparu, il plaça le renardeau sous son manteau. Quoique l'animal, devenu furieux, lui dévorât le flanc jusqu'aux entrailles, il resta impassible pour éviter d'être découvert. Après le départ des propriétaires, les enfants s'aperçurent de ce qui s'était passé, et lui firent des reproches, disant qu'il aurait mieux valu laisser découvrir le renardeau plutôt que le tenir caché jusqu'à la mort. - Pas du tout, répondit-il ; il est mieux d'endurer la souffrance jusqu'à la mort que de se laisser découvrir par faiblesse, en accordant à la vie un prix honteusement excessif. (Plutarque, *Apophtegmata laconica*, Anonyme 35, *Moralia* 234 AB).



Plutarque, 46-125.

il est mieux d'endurer la souffrance jusqu'à la mort que de se laisser découvrir par faiblesse, en accordant à la vie un prix honteusement excessif. (Plutarque, *Apophtegmata laconica*, Anonyme 35, *Moralia* 234 AB).

Rudy Cochez.

L'éducation des garçons dans l'Antiquité gréco-latine.

Les Anciens n'étaient pas très tendres avec les enfants. Ils n'hésitaient guère à recourir au bâton ou au fouet pour « redresser » une progéniture indocile. Il faut dire que cette rigueur tient à la représentation qu'ils se faisaient de l'enfant.

Voici ce que pense Platon, le célèbre philosophe grec :

« De tous les animaux, l'enfant est le plus difficile à manier, et il est d'autant plus rusé, plus revêché et plus pétulant qu'il porte en lui un germe de raison qui n'est pas encore développé. Aussi faut-il le brider, si je puis dire, par beaucoup de mors, en lui donnant d'abord, dès qu'il est sorti des mains des nourrices et de sa mère, des gouverneurs pour surveiller ses jeux et sa faiblesse enfantine, puis des maîtres pour lui donner toutes sortes de leçons et de connaissances. » (Platon, *Les Lois*, VII, 14).

Quant à Aristote, disciple de Platon, il considère qu'« il ne faut pas faire de l'instruction un simple amusement, puisque s'instruire n'est pas s'amuser, et que l'étude est toujours accompagnée de quelque peine. L'amusement ne doit pas même être le partage de l'enfance, ni de l'âge qui en est voisin, parce que ce qu'on considère comme but, ou comme fin, ne convient à rien de ce qui est imparfait. » (Aristote, *Politique*, Livre XVIII, Chap. IV). Deux siècles avant notre ère, Plaute, poète comique latin, met en scène un professeur fustigeant le laxisme d'un parent et regrettant le temps où les enseignants étaient respectés et usaient allègrement de la fêrule : « Mais vous qui plaidez si bien la cause d'un fils libertin, est-ce ainsi

que vous en usiez quand vous étiez jeune ? Je parie bien que jusqu'à l'âge de vingt ans vous n'avez pas osé faire un pas hors de la maison sans votre précepteur. Et mettons que cela soit arrivé, c'était mal sur mal : le gouverneur et le disciple étaient perdus de réputation. Si vous n'étiez pas arrivé au gymnase avant le lever du soleil, le maître vous aurait, ma foi, châtié d'importance. [...] Au retour de l'hippodrome et du gymnase, vous



Platon, 427-347 av. J.-C.

endossiez la veste et preniez place sur un tabouret près de votre maître ; vous lisiez votre leçon, et si vous manquiez d'une syllabe, votre peau était à l'instant même aussi bigarrée que le tablier d'une nourrice. » (Plaute, *Les Bacchis*, III, 3).

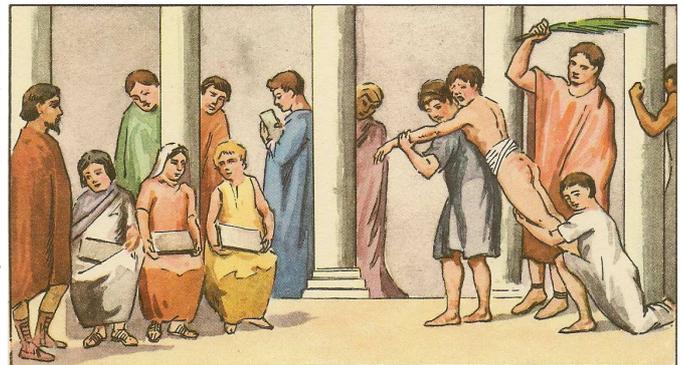
Cela dit, certains intellectuels ont prôné plus d'indulgence et de douceur envers les enfants, comme Caton l'Ancien (234-149 av. J.-C.) :

Dès que son fils eut atteint l'âge de raison, il le prit auprès de lui pour l'instruire dans les lettres, quoiqu'il eût un esclave honnête, nommé Chilon, qui était bon grammairien, et qui enseignait plusieurs enfants. Il ne voulait pas, dit-il lui-même, qu'un esclave fit des réprimandes à son fils, qu'il lui tirât les oreilles, pour avoir été trop lent à apprendre, ni que son fils dût à un mercenaire un aussi grand bien que celui de l'éduca-

tion. (Plutarque, *Vie de Caton le Censeur*, XXX).

Mais c'est sans doute Quintilien, pédagogue du I^{er} siècle après J.-C., qui s'est le plus opposé à la violence contre les enfants :

« Il y a une chose que je condamne absolument [...] : c'est de fouetter les enfants. D'abord c'est un châtiment bas et servile ; et l'on ne saurait, au moins, disconvenir qu'à tout autre âge ce serait un affront cruel. Ensuite, l'enfant assez malheureusement né pour que les réprimandes ne le corrigent pas, s'endurcira bientôt aux coups comme les plus vils esclaves. Enfin on n'aura pas besoin de recourir à ce châtiment en plaçant près de l'enfant un surveillant assidu, chargé de lui faire rendre compte de ses



Maître battant un élève, gravure du XIX^e siècle, d'après une fresque de Pompéi.

études ; car on peut dire qu'aujourd'hui c'est plutôt la négligence des pédagogues qu'on punit dans les enfants, puisqu'on les châtie, non pour les forcer à bien faire, mais pour n'avoir pas fait. Au surplus, si vous traitez ainsi l'enfant, que ferez-vous au jeune homme, que vous ne pourrez plus menacer de ce châtiment, et à qui vous aurez à enseigner des choses plus importantes ? » (Quintilien, *Institution oratoire*, I, III, 14).

Rudy Cochez.

L'éducation des filles dans la Grèce antique.

A l'époque classique, la jeune fille grecque recevait peu d'éducation. Tenu pour moins utile qu'un garçon qui ferait un guerrier, elle était plus souvent exposée ou vendue comme esclave. A l'adolescence, elle était mariée à un homme plus âgée qu'elle et quittait l'autorité de son père pour celle de son mari.

Le philosophe Xénophon évoque ainsi sa condition dans un dialogue entre Socrate et Ischomachus :

« Ischomachus, lui dis-je, j'éprouverais un grand plaisir à savoir si c'est toi qui, par tes leçons, as rendu ta femme ce qu'elle est, ou bien si tu l'as reçue de son père et de sa mère tout instruite de ses devoirs.

— Eh ! Socrate, comment aurais-je pu la recevoir tout instruite ? Elle n'avait pas quinze ans quand elle entra chez moi ; elle avait vécu tout ce temps soumise à une extrême surveillance, afin qu'elle ne vît, n'entendît et ne demandât presque rien. Pouvais-je souhaiter plus, dis-le-moi, que de trouver en elle une femme qui sût filer la laine pour en faire des habits, qui eût vu de quelle manière on distribue la tâche aux fileuses ? Pour la sobriété, Socrate, on l'y avait tout à fait bien formée ; et c'est, à mon avis, une excellente habitude pour l'homme et pour la femme.

— Et sur les autres points, Ischomachus, lui dis-je, est-ce encore toi dont les leçons ont rendu ta femme capable des soins qui la regardent ?

Oui, par Jupiter, dit Ischomachus, mais non pas avant d'avoir offert un sacrifice et prié le ciel de m'accorder à moi la faveur de bien l'instruire et à elle celle de bien apprendre ce qui pouvait le mieux

assurer notre bonheur commun. » (Xénophon, *L'Economique*, XVII, 6).



Scène de mariage.

A Sparte, en revanche, on accorde beaucoup plus d'attention à l'éducation des filles, pour en faire des mères capables de mettre au monde des enfants robustes et en bonne santé. Dans la *Vie de Lycurgue*, Plutarque expose les lois que ce législateur avait imposées à Sparte pour l'éducation des filles :

« Il voulut que les filles se fortifiassent en s'exerçant à la course, à la lutte, à lancer le disque et le javelot, afin que les enfants qu'elles concevraient prissent une plus forte constitution dans des corps robustes, et qu'elles-mêmes, endurcies par ces exercices, supportassent avec plus de courage et de facilité les douleurs de l'enfantement. Pour prévenir la mollesse d'une éducation sédentaire, il les accoutuma à paraître nues en public, comme les jeunes gens ; à danser, à chanter à certaines solennités en présence de ceux-ci, à qui, dans leurs chansons, elles lançaient à propos des traits piquants de raillerie lorsqu'ils avaient fait quelque faute, comme elles leur donnaient des louanges quand ils les avaient méritées. C'était un double aiguillon qui excitait dans le cœur de ces jeunes gens l'émulation du bien et

l'amour de la vertu. Celui qui s'était vu louer pour quelque trait de courage, et dont le nom

était célèbre parmi ces jeunes filles, s'en retournait tout glorieux des éloges qu'il avait reçus. Au contraire, les railleries mordantes que les autres avaient essuyées ne leur étaient pas moins sensibles que les remontrances les plus sévères : car cela se passait en présence de tous les citoyens, des sénateurs et des rois mêmes. La nudité des filles n'avait rien de honteux, parce



Jeune femme spartiate aux Jeux olympiques.

que la vertu leur servait de voile, et écartait toute idée d'intempérance. Cet usage leur faisait contracter des mœurs simples, leur inspirait entre elles une vive émulation de vigueur et de force, et leur donnait des sentiments élevés, en leur montrant

qu'elles pouvaient partager avec les hommes le prix de la gloire et de la vertu. Aussi les femmes spartiates pouvaient-elles penser et dire avec confiance ce que Gorgo, femme de Léonidas, répondit à une femme étrangère qui lui disait :

«Vous autres Lacédémoniennes, vous êtes les seules femmes qui commandiez aux hommes. - C'est que nous sommes les seules, répondit-elle, qui mettions au monde des hommes.»

Rudy Cochez.

Le saviez-vous ?

De sept à dix-sept ans, le garçon est appelé *puer* et la fille, *puella*, avant de devenir à partir de dix-sept ans, *adulescens*, jeune homme, soit directement adulte. Pas le temps de faire sa crise d'adolescence !

A la naissance...

Le père, *pater*, avait le droit de vie et de mort sur le nouveau-né. De ce fait, il pouvait abandonner son enfant sur les marches du temple ou sur la voie publique. L'enfant romain est allaité par la nourrice, *nutrix*, le lait maternel n'étant pas considéré comme sacré. Jusqu'à l'âge de sept ans, l'enfant romain est désigné par le mot *infans* signifiant « qui ne parle pas ».

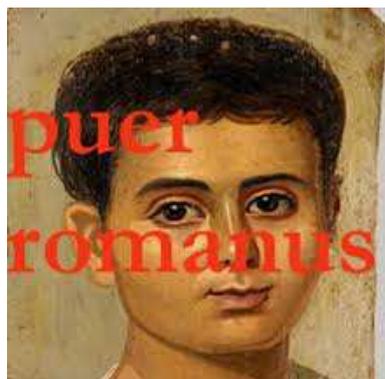
Charades.

1- Mon premier est un petit animal qui loge dans tes cheveux.

Mon second est le gaz que tu respires.

Mon tout est le mot « enfant » en latin.

2- Mon premier est un mélange de terre et d'eau.



En famille...

Les enfants, dans la Rome antique, ne sont pas le centre d'attention de leur famille. Ils sont plutôt considérés comme un poids, d'un point de vue financier. Le jeune garçon doit suivre les traces de son père.

L'adoption est assez courante dans la société romaine mais elle ne se pratique que pour les garçons. Par ailleurs, elle ne concerne pas forcément les bébés : les Romains peuvent adopter un enfant plus avancé en âge.

En route vers l'école...

Les enfants sont considérés comme des être sauvages et informes qui ont besoin d'éducateurs pour entrer dans l'humanité.

Mon second est un article défini féminin.

Mon tout est un médaillon porté par les enfants à Rome.

3- Tu dors sur mon premier.

Mon second est la deuxième lettre de l'alphabet.

Mon troisième est un rongeur.

Mon quatrième est le verbe « lier » conjugué au passé simple à la troisième personne. Mon tout est la cérémonie lors



De sept à onze ans, l'enfant reçoit, à l'école, l'enseignement « élémentaire » du maître d'école, le *ludi magister*.

Les enfants écrivent en gravant avec un *stilus* sur des tablettes de cire (*cerae*) posées sur leurs genoux.



Ecole romaine.

Le maître exerce sur l'esprit de l'enfant une action décisive : en le « nourrissant », il forme le futur citoyen, *civis*.

**Chloé Barthe-Gattereau
et Saphyra Jeudi.**

de laquelle les enfants romains devenaient des hommes.

Réponses :
1 : « pou » et « air » : puer.
2 : « boue » et « la » : bulla.
3 : « lit », « B », « rat », « la » : liberalia.

**Kaïleh Auguste, Sébastien
Laborde et Clément Pierre.**

Etymologie.

Enfant < lat. *infans* : qui ne parle pas, enfant jusqu'à sept ans.

Puérile < lat. *puer* : garçon, de sept à dix-sept ans.

Juvenile < lat. *juvenis* : jeune.

Adolescent < lat. *adulescens* : jeune homme, de dix-sept ans à l'âge adulte.